

La reproduction des sternes naines compromise sur le cordon coquillier des Palous, commune de Saint-Chamas

Saint-Chamas, le 17 mai 2013

Le 14 mai dernier, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) découvre avec consternation le vol du dispositif destiné à la protection de la sterne naine sur le cordon coquillier des Palous, commune de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône). Un deuxième acte de malveillance enregistré sur le site cette année qui met à mal les efforts pour la conservation de cet oiseau rare et menacé.

Le CEN PACA, gestionnaire du terrain communal de Saint-Chamas dit « Les Palous », mène depuis plusieurs années, en collaboration avec la commune, une action de mise en défens du cordon coquillier pour favoriser la nidification de la sterne naine. Il s'agit de poser des clôtures en bois (ganivelles) pour empêcher l'accès à la zone de nidification d'avril à mi-juillet.

Cette espèce, considérée comme rare en France (1700 couples dont 10 sur le secteur des Palous), est inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine et sur la liste rouge mondiale de l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature). La sterne naine a un statut jugé défavorable en Europe avec un déclin modéré mais continu. Elle est protégée au niveau national et inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux.

Cette petite sterne niche en petite colonie sur les plages et affectionne particulièrement les bancs coquilliers. Elle creuse en effet son nid dans le sol constitué de coquillages. Une colonie tente de nicher chaque année sur le secteur des Palous. La forte fréquentation du site et les nombreux dérangements induits (notamment les chiens non tenus en laisse) ont rendu nécessaire la protection de cette zone de cordon coquillier afin de leur assurer un maximum de tranquillité. Le secteur concerné fait partie du Domaine Public Maritime et la mise en place de ce dispositif de protection a fait l'objet d'une autorisation écrite de la Direction départementale des territoires et de la mer.

La mise en défens de cette portion de banc coquillier est devenue un évènement incontournable et recueille l'adhésion de la majorité des usagers ainsi que de la commune de Saint-Chamas. Mais cette année, le CEN PACA a dû faire face à deux actes de malveillance, dont le dernier, constaté le 14 mai 2013, s'est soldé par le vol complet du dispositif.

Contact Presse :

Irène Nzakou
Chargée de communication
Tél. 04 42 26 74 31
ou 07 86 40 91 20
irene.nzakou@cen-paca.org
www.cen-paca.org
[facebook-cen-paca.com](https://www.facebook.com/cen-paca.com)

SIÈGE SOCIAL :

CEN PACA
890, chemin de
Bouenhoure Haut
13090 - Aix-en-Provence
Tél. +33 (0)4 42 20 03 83
Fax. +33 (0)4 42 20 05 98

www.cen-paca.org

CODE APE : 9104 Z
N° SIRET : 340 747 047 00025

Membre de la
Fédération des
Conservatoires
d'espaces naturels

Le CEN PACA, ainsi que toutes les personnes soutenant cette action regrettent un tel acte, intervenu de surcroît au début de la période d'installation des sternes sur le site. La reproduction de l'espèce se trouve donc compromise cette année. Le CEN PACA a porté plainte pour dégradation et vol auprès de la gendarmerie de Berre le 15 mai 2013.



Pose de ganivelles, sur le cordon coquillier du site « Les Palous », Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône)
© Lorraine Anselme – CEN PACA



Sterne naine
© Nicolas Bazin – CEN PACA